

Des licences russes à celles sino-turques

« La pêche illégale coûte chaque année 1,3 milliard de dollars (plus de 715 milliards de F CFA) à l'Afrique de l'Ouest ». Dixit, Max Bankole Jarrett, de l'Africa Progress Panel. Dire que les côtes de continent sont riches, relève d'une lapalissade ; qu'elles sont pillées depuis des années par des flottes étrangères en est une autre.

LIRE LA SUITE PAGE 4

PAVILLONS DE COMPLAISANCE AUTORISÉS PAR L'ÉTAT APRÈS L'ARACHIDE, LES CHINOIS PIRATENT LE POISSON LOCAL



P.4 & 5

KORITE EN MODE COVID-19

Tailleurs, teinturiers et vendeurs de tissus cherchent clients



P.7

OUVERTURE DES LIEUX DE CULTE, MARCHES...

Des médecins alertent sur les cas qui risquent de monter



P.6

FAUSSE «SENEGALISATION» DES NAVIRES CHINOIS

Pillage organisé

Des pratiques mafieuses sont notées dans le secteur de la pêche surtout ces derniers temps avec la volonté du ministère des pêches et de l'économie maritime d'octroyer des licences «hors la loi» à des navires chinois et turcs. Ce qui crée une tension dans le secteur de la pêche qui est pourtant d'un grand apport à l'économie nationale. Car contribuant à hauteur de 2% au Pib et générant plus de 600 mille emplois. Ce pillage des ressources halieutiques est dénoncé par les acteurs de la pêche qui qualifient de «scandaleux» cette situation. Selon Fatou Niang Ndiaye, vice-présidente du groupement des armateurs et industriels de la pêche du Sénégal (Gaipes), «accorder une licence de pêche à ces bateaux, c'est entretenir le lit de la fraude». Mieux ajoute-t-elle, «ces navires demandeurs de licences sont fausement sénégalisés», car les chinois et les turcs qui sont les uniques propriétaires des bateaux, utilisent des prête-noms qui détiendront fictivement la majorité du capital de la société qui demande les licences. De son côté, le président de l'association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale maritime Gaoussou Gueye soutient que si le code de la pêche était bien appliqué, il n'y aura pas ces problèmes. Car dit, le code a tout réglé. Au niveau du département de la pêche, c'est motus et bouche cousue. Toutes nos tentatives de rentrer en contact avec les services du ministre sont restées vaines.

Des pratiques mafieuses sont notées dans le secteur de la pêche surtout ces derniers temps avec la volonté du ministère des pêches et de l'économie maritime d'octroyer des licences hors la loi à des navires chinois et turcs. Ce qui crée une tension dans le secteur de la pêche qui est d'un grand apport à l'économie nationale. Car contribuant à hauteur de 2% au Pib et générant plus de 600 mille emplois. Ces pratiques douteuses dans le secteur de la pêche ne datent pas d'aujourd'hui. Elles remontent au régime socialiste, avant d'être perpétuées sous le magistère de Me Wade. Depuis l'avènement de Macky, trois ministres se sont succédé mais le problème reste entier. On est juste des licences russes à celles des chinois et turcs.

Ainsi, en 2018 le ministre de la pêche et de l'économie maritime d'alors Oumar Gueye, en pleine période électorale, a instruit, selon nos sources, un certain nombre de dossiers pour délivrer des licences de pêche à des navires chinois. Il a même tenté de ramener des bateaux russes dans la pêcherie au Sénégal.

A l'époque Gaipes avait sonné l'alerte, et le Président de la République Macky Sall avait lui-même arrêté cette affaire de bateau russe. Selon nos sources, Oumar Gueye aurait donné plusieurs licences au moins à une douzaine de navires chinois en début 2019 juste avant les élections. D'ailleurs, la dernière licence attribuée dans le cadre de la commission technique d'enquête a été signée le 2 avril 2019 c'est-à-dire juste avant son départ du département de la pêche. Depuis, des navires chinois entrent et sortent avec des numéros d'immatriculation de la marine marchande sénégalaise.

Quand Aminata Mbengue Ndiaye a été nommée ministre de la pêche et de l'économie maritime, elle a été, elle aussi saisie par le Gaipes sur cette situation. Par la suite, elle convoque une réunion entre le directeur des pêches et tous les services des pêches. Après avoir soulevé la présence de ces bateaux russes et chinois, Aminata Mbengue Ndiaye avait soutenu que ces bateaux ont des licences de pêche démersales

profonde option poissons et céphalopodes. Or, cette option n'existe pas ni dans la loi ni dans le décret d'application de cette loi.

«Le directeur des pêches avait déclaré que ce n'est pas dans la loi, mais ce n'est pas parce que c'est hors la loi que le ministre n'a pas le droit de le faire [sic]». Aminata Mbengue Ndiaye avait éclaté de rires, selon nos sources, et avait promis de voir clair dans cette affaire.

«C'est ainsi que la commission technique d'enquête a été mise en place», rapporte nos sources. Les deux premières réunions de cette commission ont permis d'identifier 12 licences «hors la loi».

Puis exit, Aminata Mbengue Ndiaye pour la présidence du HCCT. Elle est remplacée par ministre Alioune Ndoye. M. Ndoye sera lui aussi informé de ces licences illégales. En dehors des 12 susmentionnés, il y aurait encore 36 bateaux dont on ne sait pas d'où ils viennent.

Quand est-ce qu'ils ont été introduits dans la pêcherie sénégalaise? Quand est-ce qu'ils ont été naturalisés? Est-ce qu'ils ont une licence et quel type de licence ont-ils? Des questions qui, jusqu'à présent, n'ont pas de réponses. Mais à la surprise générale, le 13 avril dernier, le directeur des pêches convoque les membres de la commission pour étudier des demandes de promesses de licences de pêche pour 56 autres navires. Or, pour que les navires étrangers aient une promesse de licence de pêche au Sénégal, il faut leur naturalisation. Paradoxalement, ces navires seront présentés par des sociétés prête-noms pour qu'ils fassent une procédure rapide de «sénégalisation» afin de pouvoir maintenant demander la licence.

Le deal se passe ainsi : «Les Chinois viennent avec un contrat appelé contrat de coopération de pêche. Ils proposent à un Sénégalais, de créer une société mixte de 500 mille francs qui est une société de droit sénégalais dans laquelle la partie sénégalaise possède 51% et la partie chinoise 49%. Charge à eux [les Chinois] d'acheter un bateau qui coûte 5 milliards. Figurez-vous des armateurs sénégalais nouveaux qui ont



la capacité d'avoir acheté 50 bateaux qu'ils ont naturalisés et qui présentent à nouveau sur les 56, les 52 concernent les chinois et deux bateaux turcs et deux bateaux sénégalais? Cela fait 102 bateaux au total», expliquent nos sources qui se demandent quels sont ces sénégalais qui sont capables d'acheter 102 bateaux qui coûtent chacun 5 milliards de francs, alors que leur société qui a

le plus grand capital est de 1 million de francs cfa?

Par la suite, la société qui est de droit sénégalais détient 51% de ce bateau et demande sa naturalisation. Car, sans la «sénégalisation» du bateau, le navire ne peut pas pêcher au Sénégal parce que le Sénégal n'a pas d'accords de pêche avec la Chine. Le tour est ainsi joué.

NDÏYE AMINATA CISSÉ

LIBRE PROPOS

PAR ABDOULAYE THIAM

Des licences russes à celles sino-turques

SUITE DE LA PAGE 1

Ce qui étonne plus d'un, c'est que les régimes se suivent mais le problème reste entier. Il n'y a pratiquement pas de volonté politique pour résoudre le problème qui remonte aux années 80.

Qui ne se souvient pas encore des fameuses licences de pêche russes? Sous le régime socialiste, on avait assisté à une délivrance de plusieurs licences à des bateaux de pêche battant pavillon russe en dehors des dispositions du code de la pêche, au motif que cela financerait la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de 1992. La seule que notre pays a eu à abriter depuis la première édition en 1957.

Pendant de longues années, des armateurs russes vont exploiter illégalement les ressources halieutiques sénégalaises.

A la survenance de la première alternance politique, on assistera à un débat stérile, sans conviction aucune, pour mettre un terme à ce pillage organisé de nos sites. Pis, les Russes vont rester sur nos côtes, parce que disposant de plusieurs autres licences qui seront encore accordées irrégulièrement à leurs chalutiers pélagiques. A leur départ, les armateurs sénégalais croyaient pouvoir enfin jouir convenablement de leur métier. Que nenni!

TAPIS ROUGE AUX TURCS ET CHINOIS

Alors que le Sénégal n'a signé officiellement d'accord de pêche qu'avec l'Union européenne (UE), en 1979, les acteurs sénégalais assistent impuissants à un autre pillage savamment organisé par des navires turcs et chinois.

Comme les russes, ces derniers vont, eux aussi, bénéficier de la délivrance de licences relevant, cette fois, d'une catégorie qui n'existe pas la pêche maritime. Il s'agit de la «licence de pêche démersale profonde, option poissons-céphalopodes».

Mais, le plus abracadabrante, c'est la stratégie développée pour acquérir de ces licences. Le département de la pêche maritime ne devrait pas ignorer les contrats de coopération de pêche qui lient des Sénégalais à des Chinois pour l'octroi facile d'une naturalisation des bateaux, condition sine qua non, pour pêcher dans les côtes sénégalaises. Une note de service de la commission consultative de l'attribution des Licences de pêche avec consultation à distance du 13 avril dernier devrait attirer leur attention sur cette mafia savamment organisée. Mais il n'est pire aveugle que celui qui ne veut rien voir, dit l'adage.

Pourtant, la pêche est une source d'emplois, d'employabilité et d'alimentation. Elle génère des milliards de F CFA à nos concitoyens. Sans occulter des sommes importantes devant être versées dans les caisses du Trésor.

Mais nos autorités devraient surtout comprendre que les ressources halieutiques sont certes renouvelables mais non inépuisables.

ATTRIBUTION DE LICENCES INDUES A DES NAVIRES ETRANGERS

Les acteurs dénoncent un... «scandale»

Selon Fatou Niang Ndiaye, vice-présidente du Groupement des armateurs et industriels de la pêche du Sénégal (Gaipes) «accorder une licence aux bateaux chinois, c'est entretenir le lit de la fraude». Quant à Gaoussou Guèye, le président de l'Association pour la

promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale maritime (APRAPAM), il est d'avis que la pêche aux sardinelles devrait être réservée à la pêche artisanale pour la consommation locale.

PAR NDEYE AMINATA CISSE

FATOU NIANG NDIAYE, VICE-PRESIDENTE DU GAIPES

«Accorder une licence à ces bateaux, c'est entretenir le lit de la fraude»

Depuis quelques temps, les acteurs de la pêche dénoncent la volonté des autorités étatiques d'attribuer des licences de pêche à des navires chinois et turcs. De quoi s'agit-il exactement ?

Le 13 Avril 2020, la DPM (Direction des Pêches Maritimes) a convié le représentant du GAIPES à une consultation à distance au sein de la Commission consultative d'attribution des licences de pêche (CCALP) pour étudier les dossiers des demandes de licences pour 56 navires. Vu le nombre fort important de dossiers, nous avons demandé à la DPM de reporter cette consultation pour diverses raisons. D'abord, le GAIPES a dénoncé en 2019 des licences hors-la-loi. Il s'agissait de douze licences, attribuées par un ancien ministre des Pêches (Oumar Guèye, Ndrl) à des bateaux chinois, fictivement «sénégalisés». Une commission technique a été mise en place pour tirer cette affaire au clair et, jusqu'à ce jour, cette commission technique n'a pas donné ses conclusions. Nous avons même informé l'OFNAC afin que les instigateurs de ces licences hors-la-loi soient sanctionnés.

Ensuite, les stocks de merlus et de pélagiques (yaboo et diaay), concernés par ces licences que le ministère veut octroyer sont surexploités, d'après les rapports des différentes scientifiques (CRODT, FAO, etc.). Enfin, en ces temps de pandémie où la pêche est durement impactée, les acteurs des pêches artisanale et industrielle ont besoin de tout le soutien de leur ministère. Les marchés d'Europe, des USA et d'Asie sont des destinations importantes pour nos exportations ; nos chiffres d'affaires ont baissé de près de 60% au cours

du mois d'Avril 2020. Nous avons d'autres priorités pour garder un minimum d'activités que d'étudier de nouvelles promesses de licences à des bateaux fraudeurs.

En quoi ces navires constituent-ils une menace sur les ressources halieutiques au Sénégal ?

Ces navires demandeurs de licences sont faussement sénégalisés, car les Chinois et les Turcs qui sont les uniques propriétaires des bateaux, utilisent des prête-noms qui détiendront fictivement la majorité du capital de la société qui demande les licences. En réalité, ces Sénégalais prête-noms ne vont absolument rien gérer, et les Chinois ou les Turcs vont écumer nos mers, et s'en aller vers d'autres horizons dès qu'une meilleure occasion se présentera à eux. En plus, ces bateaux ont des passés de pêche INN (Non déclarée non réglementée) et ont été souvent arraisonnés dans divers pays africains avant d'être chassés. Et pour finir, accorder une licence à ces bateaux, c'est entretenir le lit de la fraude car, ils ont pour habitude de faire passer par leur bateau avec une licence sénégalaise toutes les exportations de leurs autres bateaux n'ayant pas de licences pour bénéficier de l'origine Sénégal. Ce qui va leur donner des avantages dans l'espace de la CEDEAO (exonérations de droits de douanes, etc.).

Et ces produits frauduleux vont directement concurrencer notre pêche artisanale qui vend ses captures à des usines sénégalaises qui les transforment avant de les exporter dans l'espace communautaire.

Dans ce contexte où l'on assiste de plus en plus



à la raréfaction des ressources halieutiques au Sénégal, quel devrait être le rôle de l'Etat pour une gestion transparente et durable de ces ressources ?

Dans un contexte global où les Etats veillent jalousement sur leurs ressources halieutiques, le rôle de notre Etat devrait s'articuler autour d'un certain nombre de points, notamment renforcer les moyens de la recherche pour faire des évaluations régulières des stocks de toutes les pêcheries afin d'adapter les politiques des pêches nécessaires (plans d'aménagement, arrêts biologiques, aires marines protégées, gels des licences, etc.). Ensuite, avoir une gestion transparente de notre pavillon et des licences de pêche en publiant le listing des bateaux sénégalais et de toutes les licences en cours avec les options de pêche. Enfin, veiller à ce que le secteur de la pêche reste entre les mains des citoyens sénégalais afin que la part des générations futures soit bien préservée dans cette mer qui nous est prêtée.

GAOUSSOU GUEYE, PRESIDENT DE L'APRAPAM

«Si on appliquait le Code de la pêche, on n'allait pas avoir ce problème»

«Au niveau du Code de la pêche, le commerce de licences n'existe pas. Dans l'article 15 du Code de la pêche en son article 9, la même loi, est considéré comme navire étranger «tout navire n'ayant pas la nationalité sénégalaise». Donc, ces navires chinois et turcs ne peuvent pas obtenir de licences. Par contre, si on avait des accords de pêche avec la Chine et la Turquie, il n'y aurait pas problèmes. Malheureusement, il n'y a pas d'accords de pêche entre le Sénégal et ces deux pays. Le seul accord que nous connaissons, c'est l'accord de pêche avec l'Union Européenne. Le problème qui est soulevé est lié à un accroissement de l'effort de pêche sur des ressources halieutiques exploitées voire surexploitées, à savoir la sardinelle (Yaboo) et le merlu qui est une espèce de fond. Avec l'Union Européenne, on a un accord où il y a deux navires qui travaillent sur le merlu. On a diminué de 250 tonnes, la capacité de l'Union Européenne. Et maintenant, on veut attribuer des licences dans cette pêcherie à 56 bateaux. Cela nous pose problème. Par conséquent, on demande à la commission d'attribu-

tion des licences de se réunir à distance et de donner son opinion par oui ou par non. Ce qui n'a jamais été fait au Sénégal. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, on va statuer sur 56 bateaux. Si on applique le Code de la pêche, on n'allait pas avoir ce problème. Si on parle de transparence et que les Sénégalais ont droit à accéder à l'information, pourquoi ne pas publier le registre national des navires autorisés à pêcher au Sénégal de 2018 à 2020 ? Le problème va se régler et tous les Sénégalais sauront quels sont les bateaux qui sont autorisés à travailler au Sénégal. Quels sont leurs propriétaires ? Si réellement, on veut être transparent, nous exigeons que ce registre soit publié. Ces navires constituent une menace extrêmement grave pour notre pays et pour les communautés côtières. Prenons tout simplement les promesses de licences sur les petites pélagiques dont la sardinelle qui est consommée par tout le peuple sénégalais et qui est en état de surexploitation et sur laquelle l'ensemble des institutions notamment la FaO, le Centre de recherche océanographique de



Dakar Thiaroye ont donné des recommandations claires. On va dans des pays limitrophes pour demander des licences pour pouvoir pêcher cette espèce. Ce n'est pas un débat crypto-personnel. Ce n'est pas un débat avec l'administration ou le ministère avec une organisation professionnelle ou des industriels. Nous plaçons pour que la pêche aux sardinelles soit réservée à la pêche artisanale pour la consommation locale».